



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

produits humains

Question écrite n° 12266

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le nombre insuffisant de nos concitoyens inscrits sur le registre national des donneurs volontaires. Alors que l'état actuel du fichier recense au total 150 000 inscrits, l'Agence de biomédecine souligne qu'il en faudrait 100 000 de plus afin de faire face aux besoins. En France, 1 800 malades sont toujours sur liste d'attente, et les 900 qui sont atteints de leucémie aiguë ont un besoin de moelle osseuse extrêmement urgent. Sachant qu'il n'existe qu'une chance sur mille pour que deux personnes aient un groupe tissulaire compatible, il est essentiel d'augmenter significativement le nombre de volontaires inscrits sur ce fichier dans les meilleurs délais. En conséquence, elle souhaiterait connaître les intentions du ministère à ce sujet.

Texte de la réponse

Le registre français de donneurs de moelle compte actuellement plus de 150 000 donneurs avec un objectif de 240 000 donneurs, pour greffer un patient sur deux avec un donneur français, pour des raisons évidentes de proximité. Pour aider au recrutement de plus de 10 000 nouveaux donneurs de moelle osseuse inscrits chaque année sur le fichier français, l'agence de la biomédecine mène une campagne de recrutement de volontaires au don de moelle osseuse sur trois ans. Cet objectif quantitatif s'accompagne d'un objectif qualitatif, puisque la priorité est aussi de rééquilibrer le fichier national dans lequel certaines populations sont sous-représentées. Dans le cadre de cette campagne, il s'agit également pour l'agence de la biomédecine de rectifier les idées fausses qui peuvent circuler dans le grand public, cela en faisant progresser les connaissances notamment sur le don et la greffe de moelle osseuse afin d'installer durablement ce sujet de santé publique dans les médias. Dans cette perspective, l'agence de la biomédecine a déjà diffusé plusieurs millions d'exemplaires d'un document d'information grand public. Ce document peut être commandé sur le site internet de l'agence ou en appelant gratuitement son numéro vert. Ainsi, au 28 décembre 2007, le nombre de nouveaux donneurs inscrits sur le registre France greffe de moelle est de 17 082. Ce chiffre témoigne de l'effort soutenu de l'ensemble des partenaires impliqués et notamment de l'établissement français du sang. Ces objectifs sont reconduits pour 2008. Dans cette optique, l'agence de la biomédecine a retenu en décembre 2007 le principe, à l'instar d'autres registres internationaux, d'alléger certains examens biologiques demandés lors de l'inscription des donneurs, et de procéder à un typage d'histocompatibilité dit HLA de plus grande précision qui permettra de gagner du temps dans l'identification du donneur compatible. S'agissant des aspects financiers, le budget de l'agence de la biomédecine a été abondé au 1er janvier 2005 de 2,5 MEUR de crédits annuels destinés à augmenter le fichier des donneurs de moelle et à développer les banques d'unités de sang placentaire. En 2007, cette dotation s'élevait à 3,5 MEUR, ce qui met en évidence la détermination du Gouvernement à mettre tout en oeuvre pour accroître au plus vite le nombre de donneurs inscrits.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12266

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 décembre 2007, page 7622

Réponse publiée le : 12 février 2008, page 1274